



TOMORROW'S
SOLUTIONS TODAY

COMMUNIQUE DE PRESSE

Limoges, le 3 décembre 2025

Conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire des sociétés CERINNOV GROUP SA et CERINNOV SAS

Cerinnov Group (code ISIN : FR0013178712 - mémo : ALPCV), spécialiste de l'ingénierie robotique et des équipements industriels pour l'industrie de la céramique et du verre en France et à l'international, annonce le passage en liquidation judiciaire des sociétés CERINNOV GROUP SA et CERINNOV SAS.

Conversion en liquidation judiciaire

Pour mémoire, par jugement du 24 septembre 2025, le Tribunal des Activités Économiques de Limoges avait ouvert une procédure de redressement judiciaire assortie d'une période d'observation pour les sociétés CERINNOV SAS et CERINNOV GROUP.

Dans ce cadre, l'administrateur en charge, MINERVA (Virginie DESFORGES) avait lancé un appel d'offres dont la date limite était fixée au 12 novembre 2025. Ces offres pouvaient être améliorées jusqu'au 28 novembre 2025.

Seules 2 offres de reprise partielles ont été reçues. Ces offres ont été présentées au Tribunal des Activités Économiques de Limoges à l'audience du 3 décembre 2025.

Le Tribunal des Activités Économiques de Limoges a prononcé à l'audience du 3 décembre 2025 le passage en liquidation judiciaire des sociétés CERINNOV GROUP et CERINNOV SAS avec poursuite d'activité jusqu'au 31.01.2026.

Un deuxième jugement du Tribunal des Activités Économiques sera rendu le 11 décembre concernant le sort des offres de reprise par voie de cession.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la société CERINNOV GROUP, il est rappelé que le produit de la réalisation des actifs sera affecté en priorité au règlement des créanciers.

Au vu de la situation financière et du niveau prévisible des passifs, il est probable qu'aucun montant ne puisse être reversé aux actionnaires, lesquels s'exposent à une perte totale de leur investissement.

Cette information est donnée à titre purement informatif et ne constitue pas une recommandation d'investissement.

La société rappelle à ses créanciers que le délai de déclaration de créances, auprès du mandataire judiciaire Maitre URBAIN, expire au 10/12/2025.

Arrêté des comptes semestriels 2025

Dans ce contexte, la société ne sera pas en mesure de finaliser les comptes du 1^{er} semestre 2025.

Pour mémoire, les principaux chiffres clés relatifs à l'activité du 1^{er} semestre 2025 avaient fait l'objet d'un communiqué de presse le 25 septembre 2025.

Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société Cerinnov Group, convoquée le vendredi 28 novembre 2025, n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum requis, les Actionnaires sont informés qu'ils sont de nouveau convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, le jeudi 18 décembre 2025 à 8 heures 30, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant, identique à celui paru dans l'avis de première convocation paru au bulletin officiel des annonces légales obligatoires (BALO) le 7 novembre 2025 - (Bulletin n°134, Annonce n°2504747).

A propos de Cerinnov Group

Créé en 1998, Cerinnov Group conçoit, fabrique et commercialise, en France et à l'international, des équipements innovants et des solutions de nouvelles générations pour l'industrie de la céramique et du verre. Cerinnov Group est au cœur de la « 4ème révolution industrielle » en permettant à ses clients industriels de moderniser leurs sites de production et de se réinventer pour entrer dans l'ère de « l'usine du futur ».

Le groupe est coté sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR0013178712 - Code mnémo : ALPCV). Il est qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance et est éligible au dispositif PEA-PME.

Plus d'information sur <https://www.cerinnov-group.com>

Contacts

SEITOSEI. ACTIFIN

Communication financière

Alexandre Commerot

01 56 88 11 18

alexandre.commerot@seitosei-actifin.com